

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1159

Artikel: Services des autos : l'un gagnerait, l'autre pas...
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'un gagnerait, l'autre pas...

Les Vaudois prétendent que leur service des autos est bénéficiaire. Bien malin qui pourrait aujourd'hui le prouver.

EN CHIFFRES

Dans les comptes 1992, le service des autos genevois comptabilisait 18,4 millions de francs de recettes et 15,7 millions de charges, soit un bénéfice de 2,7 millions. Une reconstitution respectant les critères appliqués dans les entreprises privées a toutefois fait apparaître des charges complémentaires pour 6,9 millions de francs. Une partie de cette somme est comptabilisée dans d'autres services; les postes les plus importants concernent la formation du personnel, l'entretien et le loyer des immeubles, la conciergerie, les télécommunications, les affranchissements. Le solde représente des prestations fournies par d'autres services et qui ne sont pas facturées.

(pi) Depuis que Genève a découvert que son service des autos lui coûtait 4 millions par année, les Vaudois ne cessent de répéter que le leur est bénéficiaire. Peut-être par peur de voir, comme chez leur voisin, une société privée en reprendre les activités (voir DP n° 1155). Cette affirmation ne repose pourtant sur aucune donnée concrète et vérifiable, simplement parce que l'Etat ne pratique pas la comptabilité analytique, entendez que les services ne se voient pas imputer toutes leurs charges, ni tous leurs revenus. Impossible donc de savoir dans le détail ce que coûte telle ou telle prestation.

Le service vaudois des autos par exemple, qui encaisse les taxes annuelles, voit à ce titre sa rubrique comptable créditee de près de 150 millions de francs... Par contre, aucune dépense n'apparaît pour les loyers de ses locaux, sauf s'ils sont loués à des tiers. Les frais des bâtiments appartenant à l'Etat chargent les comptes du département des Finances ou de celui des Travaux. Et si la totalité du traitement du personnel est bien imputée au service, une partie des charges administratives et sociales sont «payées» par d'autres services. Tout comme le travail de services entiers de l'Etat dont la seule tâche est de fournir des prestations «internes» à l'administration: l'économat, les services financiers, du personnel, le service informatique, etc,

dont profite «gratuitement» le service des autos.

La comparaison Vaud - Genève est d'ailleurs inopportun parce que les cahiers des charges ne sont pas les mêmes: Genève gère par exemple les dépôts de plaque et la fourrière des véhicules qui sont pris en charge par la gendarmerie sur Vaud. Et de l'avis de Laurent Pailly, chef du service genevois des autos, la découverte de l'importance des postes injustement imputés (près de 7 millions de francs en tenant compte des intérêts et amortissements) a été une grosse surprise. Rien ne permet d'affirmer que les mêmes analyses n'aboutiraient pas à un résultat semblable dans le canton de Vaud.

Dans tous les cas les Vaudois ne sont pas plus forts que les Genevois dans l'accomplissement de leur mission: ils ont 30 000 contrôles de retard (55 000 à Genève). Ce qui n'empêche pas le service de prévoir la suppression de 7,4 postes de travail durant l'année. Si réellement le service était bénéficiaire, il faudrait plutôt engager du personnel et augmenter le nombre des contrôles annuels. Mais les partis de droite, qui ne cessent de réclamer souplesse et déréglementation, imposent un blocage du personnel qui empêche l'Etat de respecter la loi et d'adapter ses méthodes de travail pour que ses services gagnent en efficacité. ■

NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ

En anglais, et alors ?

(pi) La Suisse aime bien les affrontements symboliques. Comme pour la nouvelle carte d'identité. Présentée dernièrement et réputée infalsifiable, elle aura le format d'une carte de crédit. Et comme il s'est révélé difficile de faire tenir l'intitulé des rubriques dans les quatre langues nationales, c'est la langue du titulaire et l'anglais qui ont été retenus. Des parlementaires s'en sont émus, certains ont protesté, criant à la trahison de l'identité suisse et au relâchement du lien confédéral, les quatre langues officielles devant apparaître sur le document.

Une carte d'identité n'est pas un mode d'emploi de médicament. Et dans un pays plurilingue où un automobiliste romand se voit condamner en allemand s'il grille un feu rouge à Berne, ce combat apparaît déplacé. Car l'usage de l'anglais n'a pas pour but de vexer les minorités linguistiques, mais de rendre la carte compréhensible à l'étran-

ger, ce qui correspond à l'utilisation qui en est faite.

Quant à mon identité de Suisse, elle est pleinement respectée par l'inscription sur ce document officiel de mes coordonnées dans la langue que je parle tous les jours. J'ai d'ailleurs toujours considéré comme un progrès que des services officiels soient capables de s'adapter à la langue des personnes auxquelles ils ont affaire plutôt que d'avoir recours aux petits caractères et à des formules plurilingues. Je préfère que les explications du Conseil fédéral avant les votations me parviennent en français seulement plutôt que dans les quatre langues officielles et je trouve plus utile que les contrôleurs CFF sachent l'anglais plutôt que le romanche.

Je trouverais par contre agréable que mes enfants puissent suivre leur scolarité en français si je pars travailler six mois ou une année à Zurich; je serais heureux de pouvoir y capter les programmes de la radio romande en modulation de fréquence et de m'y voir délivrer une carte d'identité en français (et en anglais). ■